

Consultations sur le projet de loi 15

Un projet de loi qui soulève de vives inquiétudes pour les usagers

Montréal, 20 avril 2023 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) participera aujourd’hui aux consultations publiques sur le projet de loi 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficaces. Le RPCU y réitérera que les comités des usagers et de résidents doivent impérativement demeurer dans l’ensemble des établissements de santé du Québec, et ce, pour toutes les missions de soins et services.

En modifiant la structure actuelle et en réduisant ainsi le nombre des comités des usagers et de résidents, tel que proposé par le projet de loi 15, on dépossède les usagers de leur principal soutien en matière de défense des 12 droits qui leur sont d’ailleurs reconnus dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS). Ces comités sont effectivement des chiens de garde qui assurent que les droits des patients soient respectés; des entités dont le rôle est essentiel dans une perspective d’amélioration continue du réseau.

En effet, si de grands défis sont encore à surmonter malgré l’existence actuelle de plus de 600 comités des usagers, imaginez les conséquences de la disparition soudaine de la majorité de ceux-ci, qui surveillent et prêche main-forte sur le terrain, qui vulgarisent les droits pour plus de 8 600 000 de Québécois et de Québécoises et qui travaillent à améliorer la qualité des services offerts aux usagers de chaque établissement.

« Rendre efficace l’ensemble du réseau de la santé et des services sociaux veut aussi dire se centrer sur les besoins des usagers en fonction de leur état de santé dans son ensemble », insiste Pierre Hamel, président du RPCU. Pour l’organisation, voici donc l’ensemble des missions à reconnaître et à préserver au niveau des comités des usagers et de résidents : Jeunesse, Déficience physique, Déficience intellectuelle et TSA, Santé mentale, Dépendance, Hébergement, Hôpitaux généraux, Hôpitaux universitaires, Services communautaires locaux (CLSC).

« En ce qui a trait à l’organisation des comités des usagers et de résidents pour l’ensemble du réseau et partout au Québec, il faut absolument que le gouvernement révise sa proposition », souligne Sylvie Tremblay, directrice générale du RPCU.

Un mémoire sera déposé avant la fin des audiences publiques et à la suite des consultations amorcées auprès des membres du RPCU sur le projet de loi n° 15. D’ici là, pour consulter la présentation du RPCU, visitez notre site Web : www.rpcu.qc.ca.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux représente l'ensemble des usagers du réseau. Il est le porte-parole de plus de 540 comités des usagers et de résidents de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux du Québec depuis 2004.

Les comités des usagers et les comités de résidents sont présents dans tous les établissements du réseau de santé et de services sociaux en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS). La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers de leur établissement.

– 30 –

Renseignements : Mariana Brito, Coordonnatrice aux communications et événements
(514) 436-3744 | communications@rpcu.qc.ca

